



Cent pour Un - Pays Royannais

RAPPORT FINANCIER Année 2022

Floirac, le 1^{er} mars 2023

Préambule

L'exercice 2022 est le deuxième depuis la création de l'association. Celui-ci a débuté le 1^{er} janvier 2022 et s'est terminé le 31 décembre 2022 conformément aux statuts de l'association.

Compte de résultat 2022

Quelques chiffres clés

A fin 2022, l'association compte :

- 45 membres actifs, qui ont payé la cotisation de 5€ pour l'année, en hausse de 61% par rapport à 2021 (28 en 2021)
- 85 donateurs qui ont fait au moins un don en 2021, en baisse de 23% par rapport à 2021 (110 en 2021),
- 21 bénévoles qui ont manifesté l'envie de donner de leur temps pour aider nos hôtes, en hausse de 31% par rapport en 2021 (16 en 2021).

Cinq collectifs sont en place à fin 2022, désignés Collectif Maïa-Méri, Collectif Néné, Collectif Reinier, collectif Ismaïl et collectif Aïssatou dans ce bilan. Nous étions à 3 collectifs à fin 2021. Un sixième collectif, dénommé Jennet a été mis en place au 1^{er} janvier 2023.

L'élan de générosité de 2021 s'est poursuivi en 2022, même si le nombre de donateurs est en baisse (-23%). Nous avons réalisé en 2022 pour 11 341€ de recette en dons, pour 26 043€ en 2021. Mais si on enlève les deux plus gros dons de 2021 (revenus exceptionnels), nous sommes à 13 043€ en 2021 pour 11 341€ en 2023 ce qui reste comparable, même si en légère baisse (-15%)

Encore un grand merci à tous les donateurs.

Adresse de correspondance (Présidence)

Françoise VALDIVIA
11 quereux de Griffarin
17600 SAINT ROMAIN DE BENET
Domicile : 05 46 06 30 58
E-mail : feval@orange.fr

Cent pour Un - Pays Royannais

Association Loi 1901 déclarée numéro W172008808 - Sous Préfecture de Rochefort le 7 avril 2021

Siège : Maison des Associations de Royan - 61bis rue Paul Doumer - 17200 Royan
Mél : centpourun.pr@gmail.com Site internet : www.100pour1royannais.fr

Les recettes

Le bilan des recettes s'élève à **22 011.06€** se répartissant comme suit :

- 4 418.06€ de report 2021
- 1 097€ de caution récupérée
- 2 660€ de contribution aux charges locatives de la part de nos hôtes
- 225€ de cotisation (45 membres actifs avec une cotisation de 5€ pour l'année 2022)
- 5 008€ de dons périodiques
- 6 333€ de dons ponctuels dans lesquels nous avons intégré 170€ de dons lors de la fête des hôtes et 20€ d'un don anonyme..
- 2 000€ de transfert de fonds du livret épargne associatif vers le compte courant
- 270€ de recettes diverses

Les charges

Le bilan des charges s'élève à **16 014.14€**, se répartissant comme suit :

- 621.91€ de frais de fonctionnement de l'association hors collectifs.

A cela s'ajoutent les charges pour chaque collectif :

- 4 704.53€ pour le Collectif Maïa-Méri (en baisse par rapport au prévisionnel, suite à la mise à disposition gratuite d'un logement par un bienfaiteur)
- 390€ pour le Collectif Néné
- 6 615.20€ pour le collectif Reinier.
- 3 332.50€ pour le collectif Aïssatou
- 350€ pour le collectif Ismail

La différence Recettes – charges est donc de 5996.92€ pour :

- 5 909.09€ en banque au 31 décembre 2022,
- 109€ de reste à percevoir et
- 21.17€ de charge à payer.

Aux recettes et aux charges 2022, il convient d'ajouter pour être exhaustif :

- 4 993.11€ de dons de frais de transport
- 2 720.76€ de dons en ramasse alimentaire (Super U Cozes)
- 686.65€ de dons en ramasse non alimentaire (Décathlon Saintes)

Ce qui porte le bilan général en recettes et charges à 30 411.58€

Conclusion sur l'exercice 2022

L'écart entre recettes et dépenses est donc de **5996.92€** correspondant au bénéfice virtuel de l'exercice 2022 qui se décompose en :

- 5 909.09€ solde en banque au 31/12/2022
- 109€ de reste à percevoir sur l'exercice (montant perçu dès début janvier 2023)
- 21.17€ de charge à payer sur janvier 2023

Concrètement, si nous enlevons le solde 2021 de 4418.06€ (bénéfice non placé car besoin en fonctionnement) et les 2000€ transférés du compte épargne vers le compte courant, le bénéfice 2022 se transforme en **déficit à hauteur de 421.14€**.

Le montant en banque est nécessaire pour gérer le fonctionnement au mois le mois de l'association puisqu'il sort chaque mois de l'ordre de 2 500€ pour les factures diverses contre seulement 1 500€ mensuels de recettes.

Le fond de réserve placé sur le livret d'épargne associatif s'élève à 12 228.90€ au 31/12/2022. Nous avons de plus 1 685€ qui seront, nous l'espérons, récupérés car correspondant aux cautions versées par l'association pour les logements de nos hôtes.

Pour conclure cet exercice, les reçus fiscaux pour les dons 2022 ont été envoyés aux donateurs en janvier et février 2023.

Prévisionnel 2023

Perspectives

Le bilan 2022 laisse donc entrevoir une réduction de nos avoirs d'environ 1000€ par mois en l'état, ce qui donne une espérance de vie financière de l'association de 12 mois. Il faut réagir et donc trouver les moyens financiers pour répondre à la demande croissante de soutien des familles et personnes en précarité.

Si nous voulons maintenir le nombre de collectifs actuels (6 au 1^{er} janvier 2023), voire l'augmenter, il faut impérativement passer par une évolution du nombre d'adhérents, de donateurs et de bénévoles, et avoir des revenus complémentaires en organisant des concerts au profit de l'association et avoir recours aux subventions des organismes d'état.

Nous avons donc intégré ces éléments dans le budget prévisionnel 2023.

Les recettes

Le montant total des recettes prévisionnelles s'élève à **38 750€** pour l'année 2023, montant qui se décline comme suit :

- nous avons pour ambition de passer le nombre de membres actifs de 45 à 50 pour atteindre un total des cotisations de 250€ (sur la base d'une cotisation renouvelée à 5€/an).
- nous partons sur un montant total de dons en 202 de 18 200€ se décomposant en 8 500€ en dons périodiques, 9 700€ en dons ponctuels et en 3 000€ de subventions (Marie de Royan).
- nous comptons également sur la montée en autonomie de nos hôtes et avons estimé une contribution en charges locatives de 3 000€.
- nous estimons un revenu de 3 000€ avec deux concerts organisés au profit de l'association en 2023.
- Côté subventions, nous avons envoyé trois demandes (Conseil départemental, C.A.R.A. et député) et nous espérons recevoir un montant de 8 400€ correspondant à la charge d'un septième collectif sur un an. D'autres subventions sont actuellement à l'étude pour

financer notamment un projet de soutien en français de nos hôtes et la participation à la finition d'un logement, puis sa location sur Saujon (loyer solidaire). Ces dernières subventions ne sont pas intégrées au budget prévisionnel 2023.

Les charges

Le montant total des dépenses prévisionnelles s'élève à **37 708€**, montant qui se décline comme suit :

- Nous avons prévu un petit budget pour prendre en compte le renouvellement de la licence de l'outil que nous utilisons pour maintenir le site Internet et pour les frais bancaires (400€).
- Le montant total des charges pour le Collectif Maïa-Méri est de 2 240€ se décomposant en 240€ d'assurance, 1 500€ pour les fluides et 500€ de frais divers. On note la disparition des frais de loyer suite à la mise à disposition gratuite d'un logement par un bienfaiteur courant 2022.
- Le montant total pour le Collectif Reinier est de 7 840€ se décomposant lui-même en 100€ d'assurance, 1 800€ d'allocation et en 5 940€ de loyer.
- Aucune charge n'est retenue pour le Collectif Néné qui est autonome financièrement à ce jour. Idem pour le collectif Ismail.
- Nous avons prévu 9 948€ pour le collectif Aïssatou dont 108€ d'assurance, 2640€ d'allocation, 6 600€ de loyer et 600€ de fluide
- Nous avons également prévu 8 880€ pour le collectif Jennet dont 240€ d'assurance, 2640€ d'allocation et 6000€ de location.
- le montant des charges pour la mise en place et le fonctionnement d'un septième collectif composé d'une famille est estimé à 8 400€ pour un fonctionnement sur 12 mois en 2023.

Nous poursuivrons sur 2023 les ramasses non alimentaires (Décathlon de Saintes et Royan) pour un montant estimé à 2 000€ et estimons des abandons de frais à hauteur de 5 000€. Ces montants compléteront en charges et recettes le bilan prévisionnel 2023 à hauteur de 45 750€.

Conclusion sur le prévisionnel 2023

L'écart entre recettes et dépenses serait donc de 1 042€ correspondant au bénéfice prévisionnel de l'exercice 2023.

Jean-Luc TERON,
Trésorier

ANNEE 2022 - REALISATION

	Dépenses	Recettes
Asso	621,91 €	4 418,06 € Report 2021
Fonctionnement	571,91 €	
Transfert de fonctionnement	50,00 €	1 097,00 € Caution
Collectif Maïa-Méri	4 704,53 €	2 660,00 € Contribution charges locatives
Activités sportives	150,00 €	225,00 € Cotisation
Allocation	100,00 €	20,00 € Don anonyme
Assurance	199,20 €	170,00 € Don fête des hôtes
Divers	60,00 €	5 008,00 € Don periodique
Eau	224,10 €	6 143,00 € Don ponctuel
Electricité	829,61 €	20,00 € Fonctionnement
Gaz	1 359,43 €	50,00 € Transfert de fonctionnement
Location	1 650,00 €	200,00 € Vente
Santé	32,19 €	2 000,00 € Virt depuis compte épargnes
Transport	100,00 €	
Collectif Reinier	6 615,20 €	
Activités sportives	120,00 €	
Allocation	450,00 €	
Assurance	105,20 €	
Location	5 940,00 €	
Collectif Néné	390,00 €	
Caution	390,00 €	
Collectif Aïssatou	3 332,50 €	
Achat Mobilier	65,90 €	
Allocation	660,00 €	
Assurance	31,35 €	
Caution	970,00 €	
Electricité	21,17 €	
Location	1 575,00 €	
Santé	9,08 €	
Collectif Ismaïl	350,00 €	
Caution	350,00 €	
Total général	16 014,14 €	22 011,06 € Total général
En banque au 31/12/2022	5 909,09 €	
Reste à percevoir	109,00 €	
Reste à payer	-21,17 €	
Bilan	22 011,06 €	22 011,06 € Bilan
Asso - Frais de transport	4 993,11 €	4 993,11 € Asso - Don frais de transport
Asso - Ramasses alimentaires	2 720,76 €	2 720,76 € Asso - Dons ramasses alimentaires
Asso - Ramasses non alimentaires	686,65 €	686,65 € Asso - Dons ramasses non alimentaires
Bilan général	30 411,58 €	30 411,58 € Bilan général
Immobilisé - Caution		1 685,00 €
Placement Livret A associatif		12 228,90 €

ANNEE 2023 - PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
Asso	400,00 €	5 900,00 €	En banque au 31/12/2022
Divers dont frais bancaires	100,00 €	3 000,00 €	Contribution charges locatives
Fonctionnement	300,00 €	250,00 €	Cotisation
		8 500,00 €	Don periodique
Collectif Maïa-Méri	2 240,00 €	9 700,00 €	Don ponctuel
Assurance	240,00 €	8 400,00 €	SUBVENTIONS
Divers	500,00 €	3 000,00 €	Concerts et autres manifestations
Electricité / Gaz / eau	1 500,00 €		
Collectif Néné	0,00 €		
Caution	0,00 €		
Collectif Reinier	7 840,00 €		
Allocation	1 800,00 €		
Location	5 940,00 €		
Assurance	100,00 €		
Collectif Ismaïl	0,00 €		
Collectif Jennet	8 880,00 €		
Assurance	240,00 €		
Allocation	2 640,00 €		
Location	6 000,00 €		
Collectif Aïssatou	9 948,00 €		
Assurance	108,00 €		
Allocation	2 640,00 €		
Location	6 600,00 €		
Electricité	600,00 €		
Autres collectifs	8 400,00 €		
Total général	37 708,00 €	38 750,00 €	Total général
En banque au 31/12/2023	1 042,00 €		
Bilan	38 750,00 €	38 750,00 €	Bilan
Asso - frais de transport	5 000,00 €	5 000,00 €	Asso - Don frais de transport
Asso - Ramasses non alimentaires	2 000,00 €	2 000,00 €	Asso - Dons ramasses non alimentaires
Bilan	45 750,00 €	45 750,00 €	Bilan
Immobilisé - Caution		2 185,00 €	
Placement Livret A associatif		12 228,90 €	